



« MARCHE DE NOËL DE VERNaison 2021 »

AVIS DE PUBLICITÉ

(sur le fondement de l'article L2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques)

I- OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURES

La commune de Vernaison souhaite qu'un Marché de Noël s'installe sur le domaine public communal normalement affecté au public ou autre service public.

Ainsi, elle recherche des artisans, créateurs, producteurs et commerçants afin de proposer la vente de produits pour Noël.

La vente d'animaux est strictement interdite.

Cet événement se déroulera le dimanche 5 décembre 2021 de 9h30 à 17h dans le respect du protocole sanitaire en vigueur à cette date.

II- REDEVANCE ET DOSSIER DE CANDIDATURE

Le droit d'occupation de l'espace public est à la charge de l'exposant à hauteur de 20 € pour un emplacement comprenant :

- Une table
- Une chaise

Pour s'inscrire, les candidats devront télécharger le dossier d'inscription sur le site de la commune : www.vernaison.fr

III- REMISE DES OFFRES ET REPONSES

Les candidats devront faire parvenir par mail, voie postale (cachet de la Poste faisant foi) ou déposer en mairie, le dossier complet comme indiqué dans le paragraphe II ci-dessus, ainsi que les pièces justificatives suivantes :

- Pour les créateurs amateurs : une photocopie recto verso de la carte nationale d'identité.
- Pour les artistes libres, artisans et commerçants : une photocopie de la carte d'artiste ou d'artisan ou le n°RCS ou extrait Kbis du Registre du commerce et des sociétés.
- Pour les associations : la photocopie recto verso de la carte nationale d'identité du président de l'association à la préfecture et la date de création.
- Des photos de vos articles (de préférence par mail : communication@vernaison.fr)

Ce dossier dûment complété est à retourner :

- par courrier à la mairie de Vernaizon :
24 Place du 11 novembre 1918 et du 8 mai 1945 69390 VERNAISON, (cachet de la poste faisant foi).
- par courriel à communication@vernaison.fr.
- directement à l'accueil de la mairie ou dans la boîte aux lettres

A noter : après sélection des candidats, les créateurs retenus devront s'acquitter du montant de l'emplacement ainsi que de la caution par chèques à l'Ordre du Trésor Public comme suit :

- Un chèque correspondant au règlement du stand d'un montant de 20€
- Un chèque de caution de 50 €.

DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES : Mercredi 15 septembre 2021

Calendrier complet de la consultation :

Date de rendu des dossiers complets : Mercredi 15 septembre 2021

Date d'exploitation de la consultation : Dimanche 5 décembre 2021